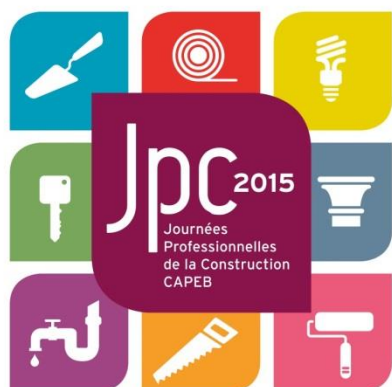


# JOURNÉES PROFESSIONNELLES DE LA CONSTRUCTION 2015



## UNA MÉTIERS DE LA PIERRE DE LA CAPEB

### CONFÉRENCE DE PRESSE

VENDREDI 12 JUIN 2015

Les Journées Professionnelles  
de la Construction 2015 se dérouleront  
jeudi 25, vendredi 26 et samedi 27 juin à :

**MARSEILLE CHANOT**  
**Rond-Point du Prado**  
13008 Marseille

[www.marseille-chanot.com](http://www.marseille-chanot.com)

## LE PRESIDENT

Christian Schieber,  
Président de l'UNA  
des Métiers de la Pierre



Christian Schieber a repris en 1989 l'entreprise familiale alsacienne de taille de pierre et d'art funéraire qui emploie huit personnes aujourd'hui.

Il a été élu à la présidence de l'UNA en 2003 et est depuis cette date également Administrateur national de la CAPEB.

Il exerce d'autres fonctions liées à la représentation de l'artisanat :

- Président départemental et régional des métiers de la pierre en Alsace
- Membre de la 5<sup>e</sup> CPC, (commission paritaire consultative) du BTP
- Membre du Conseil d'administration de l'IRIS-ST (le pôle d'innovation Santé-Sécurité de l'Artisanat du Bâtiment)
- Membre du comité scientifique et technique du CTMNC (Centre technique de matériaux naturels de construction) depuis sa création en 2008
- Président de l'ANAFOP (Association nationale de gestion des formations dispensées auprès des conseillers prudhommaux) de l'artisanat

## LES 3 CONSEILLERS PROFESSIONNELS

### Francis CHANIER

Cet artisan gère son entreprise de taille de pierre de quatre personnes située en Dordogne.



Conseiller professionnel depuis 2004, il est en charge des dossiers de normalisation.

### Frédéric PLANCHE



Artisan dans le Calvados à Vignats, d'une entreprise employant 5 salariés

Président de la CAPEB du Calvados depuis 2015. Son activité est principalement orientée vers la taille de pierre et sa mise en œuvre dans le bâtiment tous travaux confondus.

Par ailleurs, il est très engagé dans les missions Patrimoine de son département et au sein de l'UNA suit des dossiers techniques construction : DTU 20.1.

Son entreprise est qualifiée ECO-Artisan et Handibat.

### François ROTH



Artisan à Neuf Brisach dans le Haut Rhin, il est vice président de sa Capeb départementale.

Il dirige une entreprise familiale plus que centenaire spécialisée en taille de pierre, décoration et funéraire, qui emploie aujourd'hui deux salariés.

Au sein de l'UNA, il suit les dossiers formation et siège au conseil national des opérations funéraires.

## PRÉSENTATION DE L'UNA

### LE RÔLE DES UNA AU SEIN DE LA CAPEB

La CAPEB regroupe en son sein 8 Unions Nationales Artisanales qui défendent et représentent les métiers de l'artisanat du bâtiment.

- Couverture-Plomberie-Chauffage
- Équipement Electrique et Electrodomotique
- Maçonnerie-Carrelage
- Charpente-Menuiserie-Agencement
- Peinture-Vitrerie-Revêtements
- Métiers et Techniques du Plâtre et de l'Isolation
- Serrurerie-Métallerie
- Métiers de la Pierre

Au sein de chaque Union Nationale Artisanale, le Président élu et ses conseillers professionnels élaborent, sur la base des propositions faites par les CAPEB départementales et leurs sections professionnelles, la politique de leur profession lors de conseils et de réunions de concertation. Les sections départementales constituent le premier échelon de la politique professionnelle. Elles détectent les besoins des artisans et les font remonter à la CAPEB nationale sous forme de préconisations.

Les domaines de compétences des UNA sont :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique professionnelle au sein de la filière
- La promotion et la représentation des métiers
- L'anticipation des évolutions des métiers
- La prospective professionnelle et la conquête des marchés.

Plusieurs fois par an, les présidents d'UNA se réunissent au sein du Conseil des Professions, présidé par le Président de la CAPEB, afin d'examiner les actions et les projets communs aux différentes professions. Une politique cohérente est ainsi définie et mise en application.

### LES ACTIONS PHARES DE L'UNA METIERS DE LA PIERRE

#### La Formation

##### Filière renouvelée de formation et de diplômes des métiers de la pierre

Depuis de nombreuses années, l'UNA accomplit un important travail à l'Education Nationale afin de reconstruire une filière complète de diplômes du premier niveau au niveau supérieur.

Après les CAP et le BMA Graveur sur pierre, les travaux sur le Brevet professionnel et le Bac Pro devraient aboutir à des diplômes tous renouvelés à la rentrée 2015. Ces travaux ont d'ailleurs fait l'objet d'un échange nourri avec les délégués lors des JPC de Clermont-Ferrand en 2014, et leur qualité saluée par le ministère lui-même.

Il est désormais question d'en favoriser la mise en œuvre sur le territoire. En effet, il est peut-être utile de rappeler une évidence : si la filière a été totalement renouvelée, c'est bien sûr pour être déployée et bénéficier aux entreprises sur le terrain qui forment des jeunes, apprentis notamment. Cette filière renouvelée commence à se mettre en place, c'est certainement le meilleur moment pour la profession de se mobiliser et de l'installer ainsi sur les meilleures bases.

## Dispositions Techniques « Bâtiments »

L'UNA des Métiers de la Pierre s'investit sur les dossiers de la réglementation technique et des règles de l'art en participant activement et depuis sa création aux travaux du Centre Technique des Matériaux Naturels de Construction (CTMNC).

L'UNA siège au comité technique et scientifique (CTS) qui élabore les thèmes de recherche et développement nécessaire à la filière. Résistance de la pierre, sismique, thermique, incendie, marquage CE, géologie, ..., sont autant de sujets abordés lors des travaux du CTS et qui connaissent de fortes évolutions normatives et réglementaires dont les mises en application sont imminentes.

Elle est par ailleurs active en apportant son expertise dans les travaux de commissions de normalisation.

- L'UNA a été un acteur majeur dans la révision du NF DTU 55.2 revêtements muraux en pierres attachées minces parut fin 2014. Ce DTU comporte 3 cahiers, un Cahier des Clauses Techniques (CCT), un cahier de Critères Généraux de choix des Matériaux (CGM) et Cahier des clauses administratives spéciales types.
- L'UNA participe aux travaux en cours sur le NF DTU 20.1 Ouvrages en maçonnerie de petits éléments.

Un groupe de travail sur la justification aux séismes selon l'Eurocode 8 des revêtements muraux en pierres attachées minces a travaillé parallèlement à la commission de normalisation du DTU 55.2.

L'objet de ce document est de rappeler l'exigence, de préciser les conditions de stabilité en zones sismiques et d'exposer une méthode de dimensionnement des

systèmes d'attache sous avis technique et de définir les justifications expérimentales applicables aux revêtements muraux attachés en pierres minces conformes au NF DTU 55.2

## Dispositions « Funéraires »

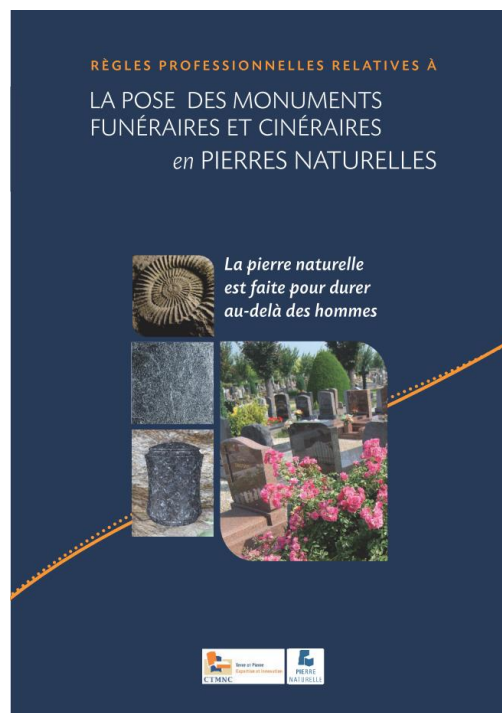
L'UNA des Métiers de la Pierre a participé à la rédaction des règles professionnelles relatives à la pose de monuments funéraires et cinéraires en pierres naturelles. Ce guide sorti en avril 2015, traite de l'ensemble des monuments funéraires et cinéraires à l'exception des ouvrages monumentaux.

Au travers de conseils accompagné d'illustrations ce guide apporte aux professionnels des indications étapes par étapes d'une mise en œuvre d'un monument funéraire.

Actuellement le groupe funéraire du CTMNC travaille la rédaction d'un guide de mise en œuvre des caveaux.

## Les règles professionnelles relatives à la pose d'un monument funéraire ou cinéraire en pierres naturelles

*(guide présenté en commission funéraire le vendredi 26 juin de 9h30 à 10h30).*



Afin de pallier le manque en termes de règles de pose des monuments funéraires, l'UNA MP avec les acteurs du funéraire se sont réunis sous la plume du CTMNC afin de rédiger des règles pour les professionnels.

Pendant près de deux ans, un groupe d'experts s'est réuni chaque mois afin de rédiger un texte pour tous, tout en prenant en compte des particularités régionales.

Les auteurs ont souhaités que ce texte soit illustré, pour cela, ils ont fait appel à un graphiste qui a retraduit par le dessin les explications techniques des professionnels.



Figure 5. Fondation simple par longrines sur les 3 côtés reliés à des pilotis en béton armé



Figure 6. Semelle en béton préfabriquée ou coulée en place sur le bon sol

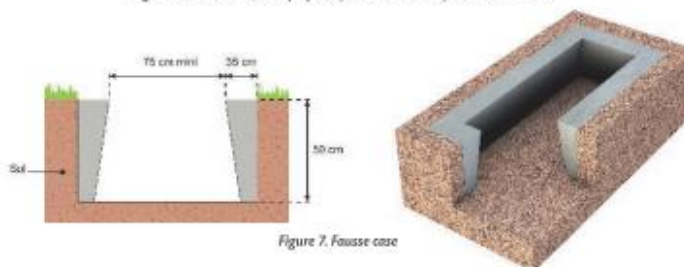


Figure 7. Fausse case

NOTE : Dans tous les cas, la réalisation de la fondation ne doit pas entraver la mise en terre du cercueil.

Les experts ont souhaité répondre à un maximum de questions possibles dans le cas de la mise en œuvre de monument funéraire en pierre naturelle, ainsi, il est proposé en annexe informative un dimensionnement des goujons.

Ces règles s'adressent à tous les professionnels du funéraires et notamment aux marbriers funéraires qui réalisent la pose de monuments funéraires. Ces règles professionnelles ne visent pas la mise en œuvre des ouvrages monumentaux tels que les chapelles.

Pour des stèles de dimensions supérieures à 1,10 m de hauteur et 1,60 m de largeur un calcul spécifique, au niveau du goujon, est nécessaire.

#### SOMMAIRE

|    |                                                             |    |
|----|-------------------------------------------------------------|----|
| 1  | Domaine d'application                                       | 3  |
| 2  | Terminologie                                                | 3  |
| 3  | Matériaux et produits                                       | 4  |
|    | Pierres naturelles                                          | 4  |
|    | Equerres                                                    | 4  |
|    | Pattes de prolongement                                      | 4  |
|    | Goujons                                                     | 4  |
|    | Produits de scellement                                      | 4  |
|    | Produits de jointoiement                                    | 4  |
| 4  | Dimensions des concessions et emprise du monument           | 5  |
| 5  | Creusement de la fosse                                      | 5  |
|    | Dans une concession en pleine terre                         | 5  |
|    | Dans une concession avec caveau                             | 6  |
| 6. | Réalisation des assises ou fondations du monument funéraire | 6  |
|    | Concession pleine terre                                     | 6  |
|    | Concession avec caveau                                      | 7  |
| 7. | Pose du monument                                            | 8  |
|    | Monument funéraire                                          | 8  |
|    | Monument cinéraire                                          | 12 |
| 8. | Intervention sur monument existant                          | 13 |
| 9. | Références bibliographiques                                 | 13 |

Ces règles sont disponibles sur le site du CTMNC ([www.ctmnc.fr](http://www.ctmnc.fr))

### Publication du NF DTU 55.2 « Revêtements muraux attachés en pierre mince », le 12 décembre 2014.

Lancé en 2001, les travaux de révision de DTU 55.2 Revêtements muraux attachés en pierre mince étaient nécessaires pour que le DTU 55.2 prenne le statut de norme NF DTU comportant 3 cahiers et intègre les normes européennes.

L'UNA des métiers de la Pierre a activement participé à la révision de ce DTU. Les règles de mise en œuvre des revêtements muraux en pierres minces

attachées NF DTU 55.2 s'appuient sur les Eurocodes pour la partie dimensionnement et justification des ouvrages et sur les normes européennes des produits et essais.

### Ce NF DTU 55.2 comporte trois parties :

**Partie 1-1 : Cahier des Clauses Techniques Type (CCT).** C'est dans ce fascicule que sont décrites les dispositions constructives et la mise en œuvre de l'ouvrage.

**Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM)** qui liste les matériaux visé par le présent document.

**Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales** types qui est une nouvelle partie de cet NF DTU. Dans ce document sont décrits les travaux faisant partie du marché et ceux qui n'en font pas partie.

Ce document s'appuie désormais sur le référentiel normatif européen pour définir les normes produits (NF EN 1469).

La méthode de calcul du système d'attaches ergot-pierre est faite suivant une approche aux états limites, en application des principes de l'Eurocode 0 prévoyant la possibilité de calibrer les coefficients de sécurité sur la base d'approches probabilistes (e-Cahiers du CSTB 3744 pour plus de détails).

Les effets du vent sont maintenant définis à partir de l'Eurocode 1 (norme NF EN 1991-1-4) et ses Annexes nationales. En effet, le revêtement extérieur d'un bâtiment et ses attaches sont soumis aux pressions et dépressions créées par l'action du vent sur les faces du bâtiment. Les façades situées « au vent » subissent des efforts de pression tandis que celles « sous le vent » supportent des efforts de dépression ou succion.

L'ossature fait l'objet de calculs afin de justifier sa stabilité ainsi que les limites des déformations et des contraintes de l'ensemble. Les calculs sont désormais effectués aux états limites. Les essais de résistance sont conformes aux NF EN 13161 et 13364.

Parallèlement à cette commission de normalisation, un groupe de travail sur les règles parasismiques des revêtements attachés en pierre mince été mis en place pour répondre à la réglementation sismique qui impose comme règles de calculs sur les éléments non structuraux une justification à l'Eurocode 8.

Des règles pour la conception et la mise en œuvre en zone sismique des revêtements attachés en pierre mince sont parues au CTMNC en mars 2015. Ce document a pour objet de :

- Rappeler l'exigence et préciser les conditions de stabilité en zones sismiques applicables aux revêtements muraux attachés en pierre mince conforme au NF DTU 55.2
- Exposer une méthode de dimensionnement des systèmes d'attache faisant l'objet d'un Avis Technique conforme à la réglementation sismique française
- Définir les justifications expérimentales de l'attache de fixation.



### Derniers chiffres 2015 :

Nombre total de qualifications RGE RECONNU GARANT DE L'ENVIRONNEMENT  
(source Qualibat) = **47 500 dont :**

- 37 700 en performance énergétique
- 9 800 en énergie renouvelable

Nombre d'ECO ARTISAN = **8 500**

Nombre d'entreprises en démarche de formation FEEBAT = **30 000**



### Derniers chiffres 2015 :

Nombre de formations FEEBAT réalisées en 2014 = **64 700**

*Soit un potentiel d'environ 33 000 responsables techniques formés (hormis pour le module RENOVE deux formations FEE Bat sont nécessaires pour former un responsable technique dans le cadre du dispositif RGE)*

Objectifs FEEBAT pour 2015 : **30 000** entreprises formées

#### Pour Rappel

Objectifs calculés en fonction de la dotation EDF :

| Année    | 2014   | 2015   | 2016   | 2017        |
|----------|--------|--------|--------|-------------|
| Nombre   | 28 000 | 30 000 | 28 000 | 26 000      |
| Dotation | 15 ms  | 15 ms  | 10 ms  | 10 millions |

#### Pour Rappel =

Le marché de la rénovation énergétique est actuellement de **16 milliards dans le bâtiment.**

La part des travaux de rénovation énergétique pèse pour **13 %** de l'activité totale (neuf et ancien) de l'artisanat du bâtiment.

Taux d'épargne des ménages français : l'un des plus hauts d'Europe : **15,9 %**

.

## LES CHIFFRES-CLÉS DE LA PROFESSION

### 7-9 MÉTIERS DE LA PIERRE

#### ■ Entreprises artisanales

|                                                                                                                | Entreprises<br>(*) | Répartition  | Auto-entre-<br>preneurs (**) | Répartition  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------|------------------------------|--------------|
| Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise | 493                | 9 %          | -                            | -            |
| Taille, façonnage et finissage de pierres                                                                      | 2 153              | 36 %         | 674                          | 69 %         |
| Services funéraires                                                                                            | 3 273              | 55 %         | 297                          | 31 %         |
| <b>Métiers de la Pierre</b>                                                                                    | <b>5 919</b>       | <b>100 %</b> | <b>971</b>                   | <b>100 %</b> |

Source : SIRENE au 1<sup>er</sup> janvier 2013  
(\*\*) Ayant déclaré un chiffre d'affaires

#### ■ Non salariés des entreprises

|                                                                                                                | Non salariés<br>(*) | Répartition  | Auto-entre-<br>preneurs (**) | Répartition  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|------------------------------|--------------|
| Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise | 368                 | 14 %         | 17                           | 2 %          |
| Taille, façonnage et finissage de pierres                                                                      | 1 906               | 70 %         | 793                          | 72 %         |
| Services funéraires                                                                                            | 446                 | 16 %         | 290                          | 26 %         |
| <b>Métiers de la Pierre</b>                                                                                    | <b>2 720</b>        | <b>100 %</b> | <b>1 100</b>                 | <b>100 %</b> |

Source : RSI 31/12/2013  
(\*) Hors auto-entrepreneur  
(\*\*) Ayant ou non déclaré un chiffre d'affaires

#### ■ Effectifs salariés des entreprises de moins de 20 salariés

|                                                                                                                | Salariés      | Part des entreprises de<br>moins de 20 salariés |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------------------------------------|
| Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise | 2 411         | 9 %                                             |
| Taille, façonnage et finissage de pierres                                                                      | 6 882         | 25 %                                            |
| Services funéraires                                                                                            | 17 957        | 66 %                                            |
| <b>Métiers de la Pierre</b>                                                                                    | <b>27 250</b> | <b>100 %</b>                                    |

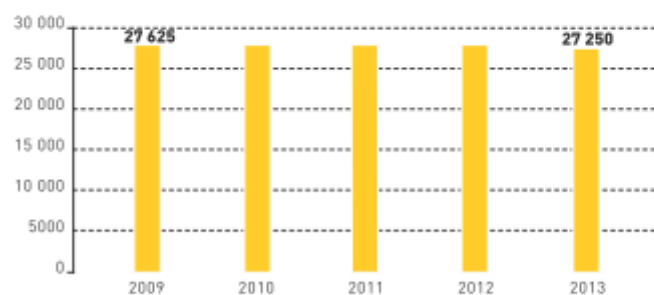
Source : ACOSS 2013

### ■ Évolution des effectifs salariés des entreprises de moins de 20 salariés

|                                                                                                                | 2009          | 2010          | 2011          | 2012          | 2013          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise | 2 817         | 2 727         | 2 663         | 2 625         | 2 411         |
| Taille, façonnage et finissage de pierres                                                                      | 7 694         | 7 390         | 7 286         | 7 061         | 6 882         |
| Services funéraires                                                                                            | 17 114        | 17 497        | 17 579        | 17 831        | 17 957        |
| <b>Métiers de la Pierre</b>                                                                                    | <b>27 625</b> | <b>27 614</b> | <b>27 528</b> | <b>27 517</b> | <b>27 250</b> |

Source : ACOSS 2013

### ■ Évolution des effectifs salariés dans les entreprises de moins de 20 salariés



Source : ACOSS 2013

Le nombre de salariés dans les entreprises de moins de 20 salariés des métiers de la Pierre a reculé de 1 % entre 2009 et 2013.

## LES JOURNÉES PROFESSIONNELLES DE LA CONSTRUCTION

### LE RENDEZ-VOUS CLÉ DE L'UNA

#### Conférence commune UNA MC et UNA Métiers de la Pierre

#### La construction en Pierre : thème du vendredi matin de 11h30 à 12h30

L'UNA Maçonnerie Carrelage avec ses collègues de l'UNA des Métiers de la Pierre ont souhaité traiter de la maçonnerie en pierre lors de leurs JPC.

Les présidents Dominique METAYER et Christian SCHIEBER ont demandé à l'architecte Pascal DELRUE de présenter aux délégués des deux UNA et de partager avec eux son expérience de la construction de douze logements sociaux en pierres massives à Verdun.

LOGEMENTS SOCIAUX VERDUN(55) - PIERRE - 2014



©2015 - ATELIER DELRUE ARCHITECTURE

Des façades en pierre massive de 30 cm, les soubassements sont réalisés avec une pierre dur marbrée aux reflets rosés et les rangs supérieurs en pierre tendre, du calcaire de Noyant (Aisne).

Sur ce chantier, grâce aux évolutions technologiques, l'architecte a montré que la pierre devenait un matériau compétitif et qu'il n'était plus simplement réservé à des opérations d'exception.

Trois bâtiments en R+1 ont été construits, la pierre massive en élément porteur est présente en façade jusqu'à l'allège des fenêtres de l'étage. Le reste des maçonneries est réalisé en bloc béton.

## POUR UNE ARCHITECTURE DE PIERRE

Environnementale et durable par essence, juste et de tout temps culturellement représentative du cadre bâti humain.

Notre architecture se veut en pierres massives

Dense, taillée, dimensionnée et proportionnée.

Expressive, noble et chaleureuse la pierre comme écrin.

Mais aussi la pierre comme matière qui porte.

Simplement et dignement.

La pierre comme texture multiforme associée à tous les matériaux nobles du confort intérieur.

Les enjeux d'aujourd'hui, nous imposent le souci d'économie de matière et d'énergie dans l'expression de notre façon « d'habiter » et de s'implanter.

Nos projets s'attachent à révéler les sites comme autant de résurgences naturelles propices à la création d'une première clôture.

La problématique architecturale : créer cette clôture énergétique assurant le confort des usagers par des effets poétiques et émotionnels diversifiés.

Nos projets sont efficaces, dynamiques, et durables, aptes à une architecture affirmant présence physique et capacité d'accueil.

## Notre objectif :

Construire l'habitat de tous, chacun à sa mesure, selon les mêmes principes fondamentaux.

La pierre et sa faible empreinte carbone demeure une matière favorable aux thématiques de production durable sur le territoire.

La construction d'une architecture en pierre demeure un acte fort dans le paysage et questionne de multiples aspects du projet architectural.

## La conférence de Pascale DELRUE, architecte :



Bibliographie sommaire.

Pascal DELRUE Architecte D.P.L.G.

Né le 10 avril 1957 à Longwy (54)

Après un cursus secondaire à Verdun (55), obtient un baccalauréat avec mention, spécialité Économie en 1976.

Cycle de Licence Économie à la Faculté de Droit et de Sciences Économiques de Nancy 1976 - 1979

Monitorat et Professorat enseignement classique secondaire 1979 - 1983

**Professorat enseignement secondaire en Économie et Latin.**

Voyages et chantiers humanitaires Moyen Orient et Asie - Service Civil International 1983 - 1985

**Chantiers de construction dispensaires - écoles Afghanistan - Inde - Iran**

Études et Diplôme d'Architecte à l'Ecole d'Architecture de Nancy 1985 - 1991

**Professorat enseignement secondaire en Techniques de la représentation**

## CYCLE DOCTORANT

Département d'Histoire de l'Architecture de la Sorbonne - Paris I

**Recherche sur l'Architecture sacrée de 1905 à 1960**

## Juillet 1992

Professionnel à titre libéral inscription à l'Ordre des Architectes de Lorraine.

## ACTIVITES PEDAGOGIQUES \*

**\*1993 - 2015 = 11 ans d'enseignement du Projet**

Enseignement du Projet d'architecture à l'Ecole d'Architecture de NANCY

Enseignement en Premier cycle DEFA "Projet d'architecture" années universitaires 1993-1998 et 2001-2003

Enseignement en Second cycle DPLG "Projet d'Architecture-Habitat" années universitaires 1998-2001

Enseignement en Master2 (5e année) "Théorie et Projet", année universitaire 2014-2015:

## ACTIVITES PROFESSIONNELLES \*

**\*1992 - 2015 = + 23 ans d'exercice**

## Exerce en libéral sur le territoire français depuis juillet 1992

L'ATELIER DELRUE ARCHITECTURE implanté en Lorraine, dispose d'une antenne parisienne depuis juillet 2014.

## LE PROGRAMME TROIS JOURS DE JPC DE L'UNA MP

# JEUDI 25 JUIN

|                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À PARTIR DE 9H00       | <b>Accueil des délégués</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 12H30 - 14H30          | <b>Déjeuner</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>SALLE ESCALETTE</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 14H30 - 15H30          | <b>Ouverture et échanges avec les délégués, actions départementales.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 15H30 - 16H15          | <b>Pause et visite de l'exposition</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 16H15 - 17H15          | <b>TVA 5,5 %</b><br>L'UNA des métiers de la Pierre s'interroge sur les modalités d'application de la TVA 5,5% sur les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des logements et en particulier sur les travaux induits.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 17H15 - 18H15          | <b>Formation</b><br>Après plus de sept ans de travaux, la filière des diplômes des métiers de la pierre est désormais complètement renouvelée : CAP, Brevet Professionnel, Bac Pro (sans oublier la création d'un Brevet des Métiers d'Art de Graveur sur pierre) ont été revus pour mieux répondre aux besoins de qualification et de compétences dans les entreprises artisanales des métiers de la pierre. La nouvelle filière et les pistes de travail de l'UNA pour qu'elle soit au service de tous les artisans feront l'objet d'un échange avec les délégués. |

# VENDREDI 26 JUIN

## SALLE ESCALETTE

### COMMISSION FUNÉRAIRE

9H30 - 10H45

Présentation de l'actualité et des règles professionnelles relatives à la pose des monuments funéraires et cinéraires en pierres naturelles.

Le document sera remis lors de la commission.

## SALLE GOUDE 2

### COMMISSION BÂTIMENT

9H30 - 10H45

#### Isolation du patrimoine bâti

« Le comportement thermique d'un bâtiment est défini par sa forme, son orientation, son étanchéité à l'air, son isolant thermique et le rendement de sa source de chaleur ». Lorsque l'on est appelé par un client, comment prescrire et s'approprier des travaux d'isolation sur un bâtiment existant. L'UNA avec ses collègues de l'UNA Maçonnerie Carrelage proposent, via cette thématique, de s'interroger sur l'isolation du patrimoine bâti en commençant par le diagnostic permettant une bonne prescription pour aller vers une maîtrise des différentes étapes de la réalisation.



SÉANCE COMMUNE  
MC / MP

10H45 - 11H30

Pause et visite de l'exposition

## SALLE GOUDE 2

11H30 - 12H30

#### La construction en pierre naturelle

La construction en maçonnerie de pierre, trop souvent considérée difficile à mettre en œuvre car onéreuse et destinée à des marchés particuliers, est rarement proposée dans les projets de construction.

L'UNA des Métiers de la Pierre avec ses collègues de l'UNA Maçonnerie-Carrelage ont invité l'architecte Pascal DELRUE, à faire part de son expérience de l'utilisation de la pierre dans la construction de logements sociaux.



SÉANCE COMMUNE  
MC / MP

12H30 - 14H30

Déjeuner

## SALLE ESCALETTE

14H30 - 15H00

L'actualité de la Pierre par le CTMNC

15H00 - 16H15

#### Géologie

Avec le concours du Centre Technique des Matériaux Naturels de Construction, l'UNA propose d'aborder la géologie afin de mieux identifier les pierres, leur composition ainsi que le milieu dont elles sont issues, ceci dans l'optique d'une meilleure prescription du matériau pierre en fonction des usages.

16H15 - 17H15

Pause et visite de l'exposition

17H15 - 18H15

#### Avenir de la pierre : échanges et débats

Quel est la place de la pierre dans l'évolution de la construction ? C'est à cette question que les débatteurs vont tenter d'apporter une réponse.

## SOIRÉE CONVIVIALE

À PARTIR DE 20H00

Soirée festive et conviviale autour de la piscine du Sport Beach

Ambiance estivale et musicale. Tenue suggérée « Tous en Blanc ».

# SAMEDI 27 JUIN

## LES ÉCHANGES PROFESSIONNELS DU SAMEDI

Pour la première fois, cette édition des Journées Professionnelles de la Construction vous propose au choix de participer à un des trois ateliers dont les sujets concernent tous les métiers. Prévention, qualifications RGE, entreprise artisanale aujourd'hui, autant de thèmes qui illustrent la capacité des artisans à s'adapter et à répondre aux mutations de la société. Ces ateliers laisseront une large place aux échanges avec les participants.

### 10H00 - 12H30

#### L'investissement durable et gagnant : la Prévention !

La prévention des risques est fondamentale pour une meilleure performance économique de votre entreprise, une valorisation de son image auprès de vos clients mais aussi auprès de vos salariés. Cet atelier abordera les thématiques suivantes :

- Prévention : performance économique et aides financières disponibles pour l'entreprise ;
- Sujets d'actualité : Un assouplissement de la réglementation relative aux apprentis, quelles avancées ? « Compte pénibilité », position syndicale et état des lieux ;
- Stress des artisans : causes, conséquences et solutions.

Cet atelier permettra aux délégués de mieux saisir les enjeux liés à ces questions et d'échanger avec leurs représentants confédéraux, en présence d'un grand témoin.

#### Les qualifications RGE, contraintes et opportunités

Les incitations financières dédiées à la rénovation énergétique des bâtiments (CITE, ECO PTZ, CEE...) font désormais l'objet d'une éco-conditionnalité réglementaire. Entre opportunité d'afficher sa différence et difficulté d'obtenir le sésame, les artisans ont exprimé aux Journées Professionnelles de la Construction de Clermont-Ferrand en 2014 leur volonté de faire évoluer le dispositif :

- Quelles sont les propositions faites par la CAPEB aux Pouvoirs Publics pour rendre les qualifications RGE plus accessibles aux artisans ? Quelles sont les simplifications obtenues ?
- Quelles sont les difficultés qui peuvent actuellement persister et constituer des freins à la détention d'une (ou de plusieurs) qualification(s) RGE ? Des témoignages d'artisans viendront illustrer différentes situations et enrichir les échanges.
- Et demain : quelle utilisation de la qualification RGE ?

Cet atelier permettra à chaque délégué d'être informé des derniers travaux menés par la CAPEB sur ce sujet d'actualité et d'échanger avec les élus confédéraux en charge du suivi de ce dossier.

#### L'entreprise artisanale d'aujourd'hui

L'entreprise artisanale du bâtiment sait répondre aux défis économiques, sociétaux et environnementaux. De nouvelles attentes émergent que les artisans du bâtiment ont donc tout intérêt à prendre en compte :

- Le marché, les clients, la concurrence : notre environnement change. Les stratégies commerciales sont déjà présentes au sein d'un certain nombre de nos entreprises artisanales, il est utile qu'elles se généralisent.

#### -> Échanges de perceptions.

- La qualité de notre offre nous différencie de nos concurrents et permet de répondre à la multiplicité des besoins de nos clients. Encore faut-il le faire savoir ! « Passer à l'acte commercial » c'est miser sur :

- la pertinence des réponses techniques et leur valeur ajoutée,
- la qualité de la relation d'écoute et de proximité avec le client,
- la performance des outils proposés, notamment financiers (CITE ...) et numériques (maquette numérique).

#### -> Témoignages.

- Notre capacité à nous organiser et à investir dans nos compétences et celles de nos compagnons est essentielle pour contribuer plus que jamais aux enjeux de la qualité de la construction.

#### -> Illustrations.

Cet atelier permettra aux délégués de mieux saisir les enjeux liés à ces questions et d'échanger avec leurs représentants confédéraux.

### 12H30 - 14H00

Déjeuner



4<sup>e</sup> édition

## LE SEUL CONCOURS D'INNOVATIONS PAR ET POUR LES ARTISANS DU BÂTIMENT

Ne laissez plus vos innovations  
dans l'ombre, elles sont la clé  
de l'artisanat du bâtiment de demain

Les candidats doivent remplir la fiche de candidature et la retourner dûment complétée **avant le 31 janvier 2016**, cachet de la Poste faisant foi à :

Concours de l'innovation de la CAPEB  
Agence Hopscotch  
19 rue Pierre Sénard  
75009 PARIS

La fiche de candidature est disponible dans toutes les CAPEB, sur le site [www.capeb.fr](http://www.capeb.fr) ou sur simple demande en contactant le 01 58 65 10 77 ou [concours-innovation@capeb.fr](mailto:concours-innovation@capeb.fr)

L'envoi peut être accompagné de pièces jointes illustrant l'initiative présentée : photos, articles de presse, plaquette commerciale, ou tout document pouvant appuyer la candidature.

## ➔ Catégorie Produits

### et Services destinés aux Entreprises

**Vous êtes un artisan, un fabricant, une entreprise de services, une association, un organisme et vous avez développé une solution ou un produit innovants spécifiquement adapté aux besoins des entreprises du bâtiment : la catégorie "Produits et Services" s'adresse à vous.**

#### Les candidats éligibles

Entreprises artisanales ou groupements d'entreprises artisanales inscrites au répertoire des métiers sous le régime de droit commun, fabricants, industriels, entreprises de services, organismes publics et para-publics, associations.

#### Le cahier des charges

Sera déclaré vainqueur, le ou les candidat[s] dont la démarche répond au maximum de critères suivants :

- Nouveauté, caractère innovant
- Valorisation du savoir-faire des artisans
- Pertinence de la "réponse" par rapport à un besoin spécifique lié aux travaux de rénovation ou aux problématiques des TPE artisanales
- Gains permis en termes d'amélioration de la gestion de l'entreprise, de rapidité, d'efficacité, de facilité ou de qualité de mise en œuvre
- Qualité, pérennité

#### Dotation

Promotion et communication auprès des entreprises artisanales.

## ➔ Catégorie Démarches

**Vous êtes un artisan, vous avez mis en place une démarche innovante dans votre entreprise (organisation, communication, démarches commerciales, offre...), avec d'autres entreprises artisanales ou avec d'autres acteurs de la filière? La catégorie "Démarches" est faite pour vous !**

#### Les candidats éligibles

Entreprises artisanales ou groupements d'entreprises artisanales inscrites au répertoire des métiers sous le régime de droit commun français.

#### Le cahier des charges

Sera déclaré vainqueur, le ou les candidat[s] dont la démarche répond au maximum de critères suivants :

- Nouveauté, caractère innovant dans l'offre de service aux clients
- Pertinence de la "réponse" par rapport à un contexte
- Collaboration exemplaire entre artisans et/ou partenaires
- Qualité, pérennité, caractère professionnel

#### Dotation

Un chèque de 5 000 € et la promotion de la démarche.